

Question présentée par le député :

M. Roberto Broggin

Date de dépôt : 31 janvier 2011

Question écrite

Pourquoi MANOR peut-elle se permettre de travailler bruyamment la nuit pour des travaux de transformation ?

L'entreprise MANOR annonce de manière extrêmement liminaire aux riverains de leur établissement que des travaux d'agrandissement de la terrasse du Manora auront lieu dans les nuits du 1^{er} au 2 février 2011, ainsi que la nuit suivante de 19 heures à 5 heures du matin, ceci dans un quartier très dense et habité par de très nombreuses familles, notamment.

Cette entreprise, MANOR, pourrait très bien effectuer ces travaux durant la journée, quitte à fermer de manière temporaire son établissement dans le respect des riverains.

Je demande donc au Conseil d'Etat pour quelle raison ces travaux ont été autorisés de nuit au détriment de la quiétude des riverains, sachant que ce quartier est particulièrement soumis à une pression journalière due au trafic (parking privé de MANOR sur la place Grenus), aux livraisons de MANOR (jusqu'à 100 camions, voire plus par jour) et un intense trafic de transit.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre réponse.